



## COMMUNE DE MITTAINVILLE

5, rue de la Mairie • 78125 MITTAINVILLE

### Arrêté permanent d'interdiction de stationnement

#### Le Maire de la commune de Mittainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue des ruelles en raison des difficultés de circulation avec les nouvelles constructions en prévision ; en raison de l'étroitesse de la route ;

#### ARRETE:

**Article 1 :** Le stationnement dans rue des ruelles sera interdit des deux côtés de la voie;

**Article 2 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de gendarmerie.

Mittainville, le 3 juillet 2017,

Le Maire,

Françoise BERTHIER

